

URPS DES CHIRURGIENS DENTISTES
REGION NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 23/06/2016

QUI S'EST DEROULEE A LA MAISON DENTAIRE REGIONALE EURASANTE A LOOS.

Membres présents :

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BARDE Hervé,
- Dr BAEYLDE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr CHARBIT Sylvain,
- Dr COPPI Jean Paul,
- Dr CORDET DRON Marianne,
- Dr DRANCOURT Jacques,
- Dr HERLEM Jean Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr LEVEL Philippe.
- Dr MERAC Annie,
- Dr MERESSE Régis,
- Dr SZPAK Peggy.

Membres excusés :

- Dr SILBERBERG Maud. Pouvoir donné au Dr COPP

Le président ouvre la séance. Treize membres sont présents, le Dr Hervé BARDE est en retard et le docteur Maud SILBERBERG est absente, elle a donné un pouvoir au secrétariat pour le Dr Jean Paul Coppi.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut normalement se dérouler.

L'ordre du jour étant le suivant : « 1 - Le point sur la dissolution des anciennes URPS. » qui nécessite la présence de notre trésorier, le Dr BALBI propose de modifier l'ordre du jour et passer directement au point 2 - « Présentation de la réunion de bureau du 26 mai ». Le point 1 de l'ordre du jour sera traité en dernier.

Proposition acceptée par tous les membres présents

1 Présentation de la commission d'étude en vue de la domiciliation de l'URPS NPDSCP.

La région étant devenue très vaste, la problématique de la domiciliation de l'URPS se pose.

Le bureau a voté à l'unanimité le 26 mai la création d'une commission chargée de prendre en compte tous les aspects (financier, travail avec les autres URPS etc... en vue de la future domiciliation de l'URPS NPCP.

Trois possibilités sont proposées. Le bureau a confié à cette commission l'étude de l'ensemble des aspects, et a nommé :

1. Le Dr **Annie MERAC** pour étudier la proposition de rejoindre la maison des URPS,
2. Le Dr **Hervé BARDE** pour étudier la proposition de rester à la maison dentaire
3. Le Dr **Hervé BAELDE** pour étudier le transfert vers un autre lieu.

Il est convenu que la commission présentera, une fois son étude terminée, ses conclusions aux membres du Bureau qui les étudiera, elles seront ensuite présentées à l'Assemblée Générale pour approbation.

2 les Indemnités :

Les différentes indemnités sont prévues par la loi Perte d'Exploitation, Indemnité kilométrique, etc....

Compte tenu de la taille de notre région, le bureau propose de créer une indemnité pour compenser le temps de transports. Soit basée sur « le temps effectif de transport » soit en fonction du kilométrage effectué.

Le Dr LEMAN nous expose les difficultés juridiques du « calcul en temps » qui peut être sujet à requalification, et propose le « calcul en distance » forfaitairement.

(X euros chaque fois que la distance cabinet-réunion est supérieure à Y kilomètres ou par tranche de Z km).

Proposition est faite de demander au comptable de contrôler, au niveau juridique, la faisabilité.

Proposition accordée par le vote de l'Assemblée : 15 votes POUR

Le Docteur LEMAN fait remarquer à l'Assemblée que dans le compte rendu du bureau au chapitre 3 « **indemnisation des membres du bureau** » il nous faut étendre ces indemnités à l'ensemble des membres de l'assemblée et des membres mandatés.

Après délibération Il est donc décidé d'ajouter à la suite du texte initial :

« Chaque membre du bureau qui travaille pour les URPS notera ses heures de travail et adressera au trésorier une demande d'indemnisation précisant la durée et la nature de ce travail, chaque fois que le temps passé représentera l'équivalent d'une ½ journée de perte d'exploitation ou une journée pleine de perte d'exploitation. Cette indemnité sera calculée selon le même barème que l'IPE. »

la phrase suivante :

« Cette indemnité concerne également les membres de l'assemblée mandatés soit par l'Assemblée, soit par le bureau, soit par le Président. »

3 Présentation de la liste officielle de nos mandataires :

La liste des mandataires est contenue dans le dossier remis à chacun des membres de l'Assemblée, tous les postes ont été pourvus.

Le Dr HERLEM demande pourquoi il y a des noms de « non élus » ?

Réponse est faite que les confrères mandatés sont avant tout des confrères de proximité motivés, comme cela s'est fait dans les précédentes mandatures.

Les différentes commissions se mettent en place lentement.

4 Les outils de communication :

- Site internet :**

Le site est visité en moyenne 50 à 60 fois par mois. Le Dr T.BALBI est en contact avec Ludovic (Webmaster) afin d'étudier la possibilité de réunir sur notre site toutes les annonces professionnelles de la profession. Ce dernier est actuellement débordé par des problèmes de santé et familiaux mais s'efforce de mettre en place ce module. Notre chargé(e) de mission sera chargé(e) de vérifier la sincérité des annonces. Celles-ci seront ouvertes aux confrères, aux assistantes dentaires, etc...

Le budget serait de l'ordre de 1200€.

Des noms de domaine seront retenus pour un prochain site (exemple « URPSCD-HDF.FR »).

Sitôt le site opérationnel, une plaquette de présentation des URPS sera réalisée et envoyée à tous les confrères cotisants.

- Le Logo :**

Un logo est en cours d'élaboration, car la région administrative a changé. Une demande a été faite et sera proposé lors d'une prochaine réunion.

- Le flyer :**

Permettant d'être identifié rapidement, ce serait un bon outil de communication qui contiendrait toutes les infos et les contacts.

- Newsletter :**

Une tous les deux mois associés au site, pour annoncer un évènement important, une information etc...

5 Recrutement d'un(e) Chargé(e) de mission :

Le bureau a voté à l'unanimité le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, et pour ce faire le bureau a mandaté le Dr BISERTE

Cette personne fera l'interface entre les commissions, les autres URPS, le bureau, et le président.

Le recrutement se fera au niveau Master Bac+5, il existe deux écoles de formation.

Une offre d'emploi avec les diverses compétences liées au poste a été déposée. Maitrise du langage technocratique, connaissance des différentes organisations de santé publique, capable de nous représenter dans certaines réunions et de nous en faire un compte rendu, le salaire moyen mensuel brut serait d'environ 2000€. Il (elle) serait rattaché(e) à la convention collective des cabinets dentaires. Il y aurait une période d'essai puis le poste serait adapté en fonction des missions.

Ses missions :

- Contribuer à la structuration et à la mise en œuvre des missions de l'URPS.
- Développer, évaluer, suivre des projets de santé publique.
- Assurer une représentation technique aux réunions régionales.
- Participer à la politique de communication des URPS.

Le Dr JP HERLEM rappelle l'avis qu'il nous avait déjà exposé lors de la réunion de bureau à savoir: « sa crainte d'avoir un(e) salarié(e) qui nous engagerait et propose une personne à qui nous ne donnerions que des missions ponctuelles, personne connaissant bien le monde dentaire, un confrère retraité, ou un ancien ordinal.» la même réponse lui est apportée à savoir: « qu'il serait préférable d'embaucher une personne qui connaît bien le monde médical et le langage politique (technocratique) de l'ARS, possédant de réelles compétences administratives, et que nous formerions au monde dentaire. »

Le Dr LEMAN précise que le poste ne pourra être sécurisé qu'en fonction des projets obtenus.

Le Dr MERESSE exprime sa crainte de voir le chargé de missions devenir la personne sur laquelle les membres élus des URPS comptent pour se décharger de leurs propres missions et de laisser ainsi la machine tourner d'elle-même.

6 Les projets

- **Reconduite de la Formation à la radioprotection des patients** : Environ 160 praticiens se sont préinscrits sur le site. La formatrice Anne Sergent nous propose de les former en une seule fois. Ludovic se chargera de recontacter ces confrères.

Cette formation sera réalisée après la rentrée 2016 et tiendra compte de la nouvelle législation. Elle aura lieu à la faculté de pharmacie de Lille. Elle sera éventuellement déclinée et reconduite en d'autres lieux de la région, en fonction de l'évolution de la législation.

Le Dr BISERTE se chargera de contacter la formatrice pour savoir si elle peut nous proposer cette formation selon la nouvelle législation à savoir : 5 heures d'e-learning et 3 heures de présentiel.

- **Formation à la radioprotection des utilisateurs de Conebeam** : Faire une formation, à la réglementation concernant les utilisateurs et une formation pour tous les confrères, afin de leur permettre de se familiariser avec ces images et de mieux les interpréter.
- **Formation aux gestes d'urgence** : Extrêmement difficile à mettre en place, session de 12 praticiens maximum.
- **Projet d'achat de défibrillateurs cardiaque** initié par l'ancienne équipe. Sous la forme d'une participation financière de l'URPS à l'achat d'un défibrillateur. L'URPS achèterait 1000 à 1200€ HT (budget 1,4 million d'euros), et nécessiterait la participation du tiers des praticiens de la région. Projet en attente en fonction de l'évolution de la législation.
- **Aide à l'acquisition de mires radiographiques URPS**

Cette liste non exhaustive sera l'objet d'échanges entre les différents membres du Bureau et pourra être modifiée selon la conjoncture.

- **projet inter URPS** (proposition de Marie BISERTE) : Éducation Thérapeutique du patient (ETP): Carnet de suivi des patients en ALD (diabète, maladie cardiovasculaire, asthme etc...). L'idée est d'aboutir à faire intégrer les Chirurgiens-Dentistes aux formations générées par l'URPS médecin dont ils sont régulièrement absents. Pour intégrer, enfin, l'ensemble des acteurs de santé qui gravitent autour d'un malade atteint d'une maladie chronique.
Dans le cadre de la transversalité, nous nous proposons d'organiser des conférences débats sur les sujets intéressant les médecins, les Chirurgiens-dentistes, et les pharmaciens (diabète, les biphosphonates, les nouveaux anticoagulants oraux (NACO), etc...)
- **Projet d'étude : La « Chirurgie dentaire au féminin »** Le Dr H. BAELDE propose d'effectuer une enquête sur la « Chirurgie dentaire au féminin » afin d'avoir une vision plus fine sur ce sujet. Le Dr LEMAN nous indique qu'une enquête similaire a été réalisée, par les OR2S de Picardie en Val de Loire.
- **Action concernant les centres low-cost** : Les centres low-cost, leur implantation dans les régions sur-dotées, la discrimination sélective des patients, etc... Recueillir les renseignements nous permettant de monter des dossiers cohérents.

7 - Le point sur la dissolution des anciennes URPS.

Le Dr BARDE, trésorier, étant arrivé nous reprenons le point n°1 de l'ordre du jour

Le président donne la parole aux liquidateurs

A/ Pour l'ancienne URPS Picardie : le travail est terminé. Le Dr LEMAN se propose de faire un chèque pour finaliser. Il demande si nous lui octroyons une indemnité supplémentaire pour ce travail. Tous les documents sont envoyés et les dispositions légales et comptables sont en ordre. Un chèque de 21 824,69€ est remis au Dr BARDE trésorier de la nouvelle URPS.

B/ Pour l'ancienne URPS Nord- Pas-de Calais : Les choses avancent moins vite. Le Dr JP HERLEM nous fait part de différents soucis :

- Le transfert des parts de la SCI de la Maison Dentaire nécessite un acte notarié. A la question du président : « Pourquoi un acte notarié car le décret, ne dit pas cela ? » Le Dr HERLEM répond que le Dr BARDE devait voir ce point avec le notaire. Toutefois sans acte de dissolution approuvé le notaire ne peut faire ce travail !! On tourne en rond.
- Le nouveau comptable pressenti par le Dr BARDE réclame le compte de liquidation du commissaire aux comptes, et le PV de dissolution qui approuve la dévolution patrimoniale de l'association au profit de la nouvelle URPS. Seul ce document permettrait au notaire de finaliser la situation. Ce document a été envoyé par le comptable à la préfecture ce mois-ci et est en attente de retour du greffe des associations. A la question pourquoi avoir attendu le mois de juin pour faire cette démarche, le Dr HERLEM affirme que rien ne pouvait être fait avant mi-juin.
- Le Dr HERLEM précise qu'il ne peut nous donner une date pour la dissolution car il manque, encore, la facture du comptable et celle du commissaire aux comptes. Pourtant dans le PV de la réunion de bureau du 26 mai 2016, Mme CHIVOT nous ayant confirmé que la charge des frais de création de la nouvelle URPS devait bien être supportée par les nouvelles URPS, le Dr JP HERLEM nous avait informés que la dissolution serait effective dans moins d'un mois et que les parts sociales du Crédit Mutuel seront transférées.

Le Dr MERESSE souhaite connaitre comment ces liquidités sont actuellement utilisées ? :

Sur le **compte courant CIC : 239 873, 94 €**

Sur le **compte CIC livret association : 580 000 €** (preuve que les chèques ont bien été encaissés contrairement aux affirmations du Dr HERLEM) à cela se rajoute le transfert des parts sociales environ 50 000€ dont le produit sera versé sur le Crédit Mutuel à Lille (en cours)

Ces sommes proviennent :

- URPS Picardie 450 000€
- Dividendes de la maison dentaires 5034€
- URPS NPC 200 000€
- URPS NPC 180 000€

Reste à venir la liquidation PICARDIE 21 824,69€ et la liquidation NPC environ 30 000 €.

Le comptable sera nommé et recueillera votre approbation à la prochaine Assemblée Générale, le Dr BARDE reformule la nécessité **IMPERATIVE** d'avoir préalablement les documents réclamés plus haut à savoir : « le compte de liquidation du commissaire aux comptes, et le PV de dissolution qui approuve la dévolution patrimoniale de l'association au profit de la nouvelle URPS ».

Les assurances pour les membres de l'Assemblée sont réglées auprès de la MACSF.

Le Dr LEMAN nous demande plus de formalisme et refuse que le Procès-Verbal d'Assemblée Générale soit voté par courriel. C'est pourquoi le PV sera envoyé par courrier avant la prochaine Assemblée Générale.

La prochaine Assemblée est fixée au 08 décembre 2016 15 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée

Le Secrétaire Général
Jean Paul COPPI



Le Président
Thomas BALBI

